

**PRESTATION INTERMINISTÉRIELLE
CENTRES DE VACANCES AVEC HÉBERGEMENT
COLONIES DE VACANCES
(non cumulable avec la prestation ASIA)**

BÉNÉFICIAIRES :

Agents titulaires, stagiaires, contractuels (contrat en cours de 10 mois minimum) et retraités.
AESH recrutés et rémunérés par les services déconcentrés (Rectorat et DSDEN) sur le budget de l'état
(contrat en cours de 10 mois minimum).

Pour les personnels contractuels, la prestation est servie à partir du 1^{er} jour du 7^{ème} mois du contrat.

Les AED et AESH rémunérés par les établissements mutualiseurs ne peuvent pas prétendre à cette prestation.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Etablissement à but non lucratif (régé par la loi du 1^{er} juillet 1901, article 5 et du décret du 16 août 1901 articles de 1 à 7) qui héberge de façon collective hors du domicile familial, et à l'occasion de leurs vacances scolaires ou de leurs loisirs, des enfants âgés de plus de 4 ans et de moins de 18 ans au 1^{er} jour du séjour dans la **limite de 45 jours par an** en France, dans les DOM-TOM ou à l'étranger

- Colonies de vacances agréées
- Associations
- Municipalités

ATTENTION :

Pas de prestations pour les séjours organisés par **LES FAUVETTES**, la subvention étant payée directement à l'association et déduite du montant du séjour

Quotient familial à ne pas dépasser : **12400 €**

MONTANT : **8.40 €** par jour et par enfant de 4 à 12 ans
 12.70 € par jour et par enfant de 13 à 18 ans

**LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST LIMITÉ À 12 MOIS À
COMPTER DU PREMIER JOUR DU SEJOUR. PRESTATION SERVIE DANS LA
LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES MEME SI LES 12 MOIS DE VALIDITÉ NE
SONT PAS ÉCOULÉS.**

DATE DE SAISIE DANS COLIBRIS FAISANT FOI

À QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE ?

Les demandes sont à faire **uniquement** sur la plateforme **Colibris –
Rubrique prestations sociales**

<https://connexion-creteil.colibris.education.gouv.fr>

Demande de renseignement: ce.dasem2@ac-creteil.fr